

Décision Générale colonial

Décision n° 197 du 2 avril 1941 :

n° 197

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 avril 1941
Numéro JO n° 533 du 30/04/1941	Date du numéro 30 avril 1941

TEXTE INTÉGRAL

il est institué une commission qui sera chargée d'élaborer un projet de réglementation sur la navigation des bâtiments d'une jauge brute inférieure à 250 tonneaux, immatriculés dans dans la colonie. Cette commission est composée comme suit :
Président : capitaine de corvette Monnot, commandant de la marine; Membres : M. Calydon, chef du Service de l'inscription maritime; M. Griveau, lieutenant du port.